



Rétractation après réservation achat appartement neuf

Par **rossi4677**, le **18/11/2013** à **20:11**

bonjour

merci déjà de prendre le temps de lire et de m'aider à mon problème

je suis sur le point d'acheter un appartement sur plan avec mon amie nous avons fait toutes les démarches pour pouvoir acquérir ce bien

nous avons réservé notre appartement au promoteur immobilier nous avons à cette date toujours pas signé chez le notaire mais nous avons signé avec le promoteur

le problème est le suivant

avec mon amie nous allons nous séparer je voudrais savoir ceci les démarches à faire et surtout combien cela va nous coûter pour une rétractation de notre part

pour info la construction n'a pas débuté nous avons pas signé chez le notaire

merci de votre aide

Par **moisse**, le **19/11/2013** à **17:08**

Bonjour,

Une bonne idée : lire le contrat signé et notamment les clauses pénales.

Dans l'état actuel de votre exposé, vous pouvez renoncer au contrat mais aussi, malheureusement, au dépôt de garantie.